



CHIGNIN

DÉPARTEMENT de la SAVOIE  
Canton de Montmélián  
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12 - 📠  
04.79.28.01.36

✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

## CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi 4 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire

**Mesdames, Messieurs les Adjoints :** Annick HYVERT, Michel QUENARD, Marie-Ange COLIN, Christophe OUVARD.

**Mesdames, Messieurs les Conseillers :** Pascal BONTRON, Joëlle EXCOFFON, Jean-Charles GIRARD-MADOUX, Aurélie MARIE, Joël MARIÉ, Christelle METGE, Catherine QUENARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absente excusée :** Barbara DEPONGE ayant donné pouvoir à Michel QUENARD.

Monsieur Jean-Charles GIRARD-MADOUX a été nommé secrétaire.

### CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS

Le Conseil Municipal approuve la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP selon les caractéristiques suivantes : décès, accidents de services, maladies imputables au service, maternité...au taux de 5,34 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

### EXAMEN DES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS A APPLIQUER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

- ♦ Les nouveaux tarifs de la location de la salle des fêtes du Clos Denarié sont de 215 € pour la soirée et de 320 € pour le week end.
- ♦ Les tarifs eau restent inchangés soit 11.10 € pour l'abonnement annuel et pour la location annuelle du compteur et 1.15 € pour le m<sup>3</sup> d'eau potable consommé.
- ♦ Les loyers des appartements communaux ont été revalorisés conformément à l'indice de référence des loyers.

### INDEMNITÉ ALLOUÉ AU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC

L'assemblée délibérante décide d'allouer une indemnité de conseil au Comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur de notre commune.

### VIREMENTS DE CRÉDIT SUR LE BUDGET GÉNÉRAL ET SES ANNEXES

Le Conseil Municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section fonctionnement et en section investissement du Budget Général. Ces sommes resteront conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

### PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 AVANT VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL ET SES ANNEXES

Afin de procéder au règlement des factures d'investissement concernant des travaux sur l'exercice 2020, le Conseil Municipal donne son accord pour engager, liquider et mandater ces dépenses par anticipation en attendant le vote du Budget Général et du budget eau prévu au mois d'avril 2020.

### COMPTE-RENDU

- ♦ Un devis d'un montant TTC de 480 € a été validé auprès de la société SAE pour le remplacement des chaînes et ressorts de la cloche qui sonne l'Angelus.
- ♦ Un devis pour la fourniture et la pose d'un analyseur de chlore et la création d'alarmes sur la télégestion ainsi que sur le serveur Veolia a été approuvé pour un montant TTC de 3155.60 €.

### COMMISSIONS

#### ❖ Urbanisme

Aucune observation suite au dépôt d'un permis d'aménager et d'une demande de transfert de permis de construire.

#### ❖ Affaires culturelles et scolaires

Le repas des aînés organisé le samedi 23 novembre dernier a rencontré un vif succès auprès des convives. Le repas concocté par Emile Ciabrone, les vins offerts par les vignerons de Chignin, l'animation proposée par « Les faiseurs de fête » ainsi que le service opéré par l'équipe du Conseil Municipal ne sont pas étrangers à la réussite de cette manifestation.

#### ❖ Patrimoine

Dans le cadre de la restauration de la Chapelle St Anthelme, il a été décidé de réitérer notre demande de candidature au loto du Patrimoine créé par Stéphane Bern. Parallèlement à cette action, un bon de souscription est également à disposition de toute personne intéressée.

### QUESTIONS DIVERSES :

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h30.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 5 décembre 2019.*

Le Maire,  
Michel RAVIER

